Charte environnement

Principes et actions de Frères des Hommes en faveur de la préservation de l’environnement

1. **Cadre théorique et principes de base**

Depuis plus de 40 ans, le développement durable a été dans le cœur de l’action de Frères des Hommes (FDH)[[1]](#footnote-1). Pour FDH, le développement durable est « la capacité d’un peuple à résoudre les problèmes de la vie collective d’une manière efficace et éthiquement acceptable. Cela veut dire respecter les droits humains et assurer l’égalité d’accès aux bénéfices et aux décisions sociales de chaque membre d’un groupe. Tout développement est indissociable de la lutte contre l’exclusion et ses conséquences. De plus, ***un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à assurer les leurs.*** »[[2]](#footnote-2)

Trois piliers –avec le même statut et la même importance- fondent la mise en œuvre du développement durable :

* L’économique : le développement durable a un objectif de croissance et d’efficacité économique.
* Le social et le politique: le développement durable doit répondre à un objectif d’équité sociale et doit partir des besoins humains.
* L’environnemental : le développement durable doit contribuer à préserver, améliorer et valoriser l’environnement et préserver les ressources sur le long terme.

*Ce pilier environnemental prend son appui sur les options suivantes :*

* promotion et soutien effectif de la souveraineté alimentaire (droits de chaque société d’assurer l’alimentation sans dépendre d’autres sociétés) et la sécurité alimentaire (droit du peuple à se nourrir correctement) ;
* préservation des cultures et productions locales et adaptées aux milieux en question (indépendance des producteurs en ce qui concerne la production de semences génétiquement non modifiées);
* promotion et préservation de pratiques culturelles et/ou ancestrales qui protègent l’environnement de manières diverses ;
* respect de la biodiversité et de l’environnement : utilisation de produits non-toxiques, pas d’utilisation d’OGM, utilisation de technologies adaptées à l’environnement ;
* opposition à des extractions irrationnelles des ressources naturelles qui provoqueront la destruction de l’environnement ;
* partage de la terre et diversification de la production afin d’empêcher la monoculture intensive dans de grosses propriétés ;
* promotion d’une agriculture familiale qui protège l’environnement et qui empêche l’épuisement des ressources naturelles ;
* promotion du recyclage, du compostage, et la réduction de consommation de produits non-recyclables ;
* promotion d’une consommation responsable qui tende à une utilisation rationnelle des ressources

1. **Dans la pratique, ces options se traduisent de la manière suivante**

* Concernant les partenariats à mettre en place :

FDH établit de lien de partenariat avec des associations du Sud et du Nord qui partagent ces principes et qui œuvrent en conséquence, dans la mesure de ses possibilités.

* Concernant les actions à mettre en pratique et/ou à soutenir :

FDH soutient des actions des partenaires qui mettent en œuvre les ou quelques principes du développement durable, par le biais des accompagnements, des financements, des formations, et des échanges, entre autres.

* Concernant les contenus traités :

FDH donne des formations qui abordent différents aspects du développement durable –mentionnés ci-dessus- afin de préparer les participants de ses formations à agir dans cette direction.

* Concernant l’organisation interne de FDH :
* FDH s’engage à réduire l’impact de ses activités sur l’environnement et sur le changement climatique, en cherchant à minimiser au maximum son impact sur l’environnement et en créant un environnement de travail qui réduit la consommation d’énergie et la production des déchets. Dans le cadre du travail et du bureau, les membres de FDH orientent leur action vers le choix raisonné des moyens de transport, le recyclage et le compostage, la réduction de la consommation d’eau, d’énergie et gaz  et le développement d’achats écoresponsables. FDH s’efforce aussi, dans la mesure du possible, de choisir des organismes financiers (banques, assurances) qui adoptent des codes d’éthique compatibles avec les options du développement durable de l’association, en particulier en ce qui concerne les actifs et placements de ces organismes.

Les options exprimées dans cette charte sont dynamiques et elles s’adaptent et s’enrichissent selon l’évolution du contexte. Toutefois, toute modification apportée à cette charte sera discutée et ensuite approuvée par les organes pertinents de l’association.

(Approuvée par l’AG de Frères des Hommes, 6 juin 2020)

1. Dans les années 80, deux campagnes d’éducation des publics-cible du Nord et du Sud de la planète témoignent de cet intérêt pour le développement durable et le souci concernant l’environnement (« Afrique Verte » ; « Mieux se nourrir ici pour vaincre la faim là-bas »). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le concept de base du développement durable utilisé par Frères des Hommes est celui qui est proposé par le rapport Brundtland, mais qui est complété par Bajoit  « La Maison du Sociologue », Editions Academia, 2015. [↑](#footnote-ref-2)